Prévoyance

Vous pouvez prévoir et financer vos funérailles de votre vivant dans le cadre d'un contrat de prévoyance obsèques. Ainsi, vos volontés seront respectées et vos proches n'auront ni à organiser ni à financer vos funérailles.

PRÉSENTATION

Les pompes funèbres municipales (PFM) de Limoges, en tant que mandataire d'assurance, sont habilitées par l'organisme de gestion du registre des intermédiaires en assurance, banque et finance – ORIAS (https://www.orias.fr/espace-consommateur) – sous le n° 13-009-606 à conseiller sur différentes formules de contrat de financement en prévision des obsèques et à les proposer à la souscription, pour le compte de MUTAC (https://www.mutac.com/), mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, enregistrée auprès du Conseil supérieur de la mutualité sous le n° 339198939 + 771, avenue Alfred Sauvy / CS 400696 / 34477 PÉROLS cedex, assureur de ces contrats.

En tant que mandataire d'assurance, les PFM sont placées sous le contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution – ACPR (https://acpr.banque-france.fr/) – + 4, place de Budapest / CS 92459 / 75436 PARIS cedex 09.

NOS ENGAGEMENTS

Les PFM s'engagent au bon respect des règles de protection de la clientèle éditées par

l'ACPR, notamment au traitement des réclamations liées à la distribution des garanties d'assurance dans le respect de la recommandation ACPR 2016-R-02 du 14 novembre 2016.

Pour toute réclamation liée à la commercialisation des garanties,
contactez-nous : ***05 55 33 29 24***
funeraire@limoges.fr

Pompes funèbres municipales :
1 square Jacques-Chirac / 87031 LIMOGES cedex 1.

Si, après avoir épuisé les voies de recours auprès de nos services, une incompréhension ou un désaccord persiste, vous pourrez saisir le médiateur de la consommation de la Mutualité française, personnalité extérieure et agissant en toute indépendance :

Monsieur le Médiateur de la consommation de la Mutualité française / 255, rue de Vaugirard / 75719 PARIS cedex 15
mediation@mutualite.fr ou directement via le formulaire figurant sur le site internet du médiateur (http://www.mediateur-mutualite.fr)

Les PFM ne sont pas soumises à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance. Votre conseiller prévoyance ne prétend pas fonder son conseil sur une analyse exhaustive des contrats existants sur le marché.

- Pour connaître les modalités de la formule « assurance » MUTAC : cliquez ICI (https://www.mutac.com/Les-garanties-Mutac/MUTAC-Capital-Obseques)
- Pour connaître les modalités de la formule « épargne » MUTAC : cliquez ICI (https://www.mutac.com/Les-garanties-Mutac/MUTAC-Epargne-Obseques)

LIMOGES
POMPES FUNÈBRES
MUNICIPALES

UN SITE LIMOGES.FR
LIMOGES.fr
ARTS DU FEU
ET INNOVATION